

Vous travaillez dans le secteur des monteurs? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} juillet 2022.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de **+8,14%** (pourcentage officiel) sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Vous trouverez, ci-dessous, les nouveaux salaires:

Salaires barémiques 37 heures/semaine:			
Classes		Base	Effectif
I. Manœuvre	Min.	€ 14,3948	€ 16,9889
	Max	€ 14,9634	€ 17,6430
II. Manœuvre d'élite	Min.	€ 14,7175	€ 17,3485
	Max	€ 15,2986	€ 18,0664
III. Spécialisé	Min.	€ 15,1293	€ 17,8445
	Max	€ 16,0412	€ 18,9338
IV. Spécialisé d'élite	Min.	€ 15,4962	€ 18,2805
	Max	€ 16,4766	€ 19,4626
V. Spécialisé travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	€ 15,8436	€ 18,6962
	Max	€ 16,8885	€ 19,9671
VI. Qualifié	Min.	€ 16,3756	€ 19,3375
	Max	€ 17,1868	€ 20,2976
VII. Qualifié d'élite	Min.	€ 16,6463	€ 19,6723
	Max	€ 17,6225	€ 20,8381
VIII. Qualifié travaillant au chalumeau, à l'arc électrique ou au marteau pneumatique	Min.	€ 17,0580	€ 20,1444
	Max	€ 18,1389	€ 21,4511
IX. Brigadier	Min.	€ 17,1952	€ 20,3299
	Max	€ 18,2601	€ 21,6211
X. Contremaître	Min.	€ 18,1792	€ 21,5281
	Max	€ 19,3173	€ 22,8717

Votre Liberté
Votre Voix

